

L'**Atelier Flash : Démocratie locale** s'est réuni mercredi 6 avril 2022 et mardi 3 mai 2022. Cet Atelier se compose de 10 membres du CODEV. Les interventions, échanges et débats ont été animés par Monsieur Ludovick PAPILLON.

La démocratie locale et plus précisément la participation citoyenne connaissent un véritable renouveau dans la gouvernance, la gestion et l'évaluation des politiques territoriales et services publics locaux. Les citoyens, usagers et habitants souhaitent davantage prendre part à la vie et à l'action publique locale. Pour cela ils sollicitent les institutions pour que ces dernières déploient des dispositifs et outils participatifs ainsi que des politiques publiques co-construites et concertées avec la population dans toute sa diversité.

Le Conseil de Développement invite Tours Métropole Val de Loire à saisir ces opportunités pour développer une véritable culture et ingénierie de la participation citoyenne à l'échelle intercommunale en coopération avec l'ensemble des communes membres. Le Conseil souhaite que la participation citoyenne soit portée politiquement et administrativement sur l'ensemble du territoire au sein d'un projet fédérateur dépassant les défiances et clivages tout en respectant les particularismes locaux. Un tel projet permettrait à la population de s'approprier les politiques métropolitaines, de crédibiliser et légitimer les décisions publiques et de faire Métropole ensemble. Les membres du CODEV indiquent la nécessité d'avoir une vision à long terme de la démocratie participative locale et espèrent qu'à terme la parole et l'expertise d'usage de la population entrent dans le fonctionnement régulier de la Métropole au sein de projets intercommunaux participatifs, communs et partagés.

Afin de participer à cette transition démocratique, le CODEV a dégagé quatre axes de contribution comprenant chacun des propositions concrètes applicables sur le périmètre et les compétences métropolitaines.

## **AXE 1 : Pour une intégration réelle du citoyen dans la Métropole**

**Créer et animer un réseau métropolitain des acteurs de la participation citoyenne** comprenant les dispositifs institutionnels de participation locale, des citoyens actifs et engagés, des associations expertes ainsi que l'ensemble des élus et agents en charge de la démocratie locale. Ce réseau permettrait de diffuser, de partager et d'appliquer des concepts, méthodologies et outils de consultation, concertation et co-construction.

**Développer l'évaluation des politiques publiques locales en sollicitant l'avis et l'expertise du quotidien de la population**, habitants et usagers, après leur avoir communiqué de manière transparente les diagnostics, bilans et résultats même lorsqu'ils ne sont pas satisfaisants.

**Inciter la population locale**, en particulier les populations isolées, à **s'exprimer davantage** sur la Métropole et son évolution via l'**organisation d'évènements réguliers de temps de parole citoyenne**, sorte d'« *Assises tourangelles de la participation citoyenne* ».

**Rédiger, adopter et porter une charte métropolitaine de la participation citoyenne. Déployer une plateforme numérique intercommunale**, reconnaissable, ergonomique et interactive, **dédiée à la démocratie participative locale**. Outil à disposition des communes membres le désirant, partagée et transversale l'ensemble des services métropolitains et informant les utilisateurs des projets et démarches à venir, en cours et réalisés.

**Recenser, solliciter et associer régulièrement les différentes instances participatives communales** (conseils citoyens, conseils de quartier, conseil municipal des jeunes) dans la gouvernance métropolitaine et la construction des projets intercommunaux. Intervenir auprès de ces instances lorsque celles-ci traitent d'un sujet de la compétence de la Métropole nécessitant des éclairages politiques, administratifs et techniques.

Dépasser les obligations légales d'enquête et de consultation publique en prenant le temps de réaliser en amont de véritables concertations et co-constructions permettant de **faire entrer le citoyen dans les instances de conception et pilotage des projets et politiques**.

**Mettre en place des référents locaux**, relais communes/intercommunalité sur les questions de participation citoyenne et démocratie locale. Ces personnes ressources seraient des interlocuteurs, facilitateurs et informateurs sur les démarches et projets menés au sein des territoires.

**Former les directions, services et agents métropolitains aux questions, enjeux et avantages de la participation citoyenne** pour impulser le changement des modes de faire au sein de l'action publique intercommunale.

**Concevoir et engager une ambitieuse politique publique métropolitaine de la participation citoyenne** reposant sur des partenariats et outils innovants, capitalisant sur les idées et initiatives citoyennes.

## **Axe 2 : Pour le développement du rôle et de la place du CODEV**

**Exploiter le Conseil de Développement à son plein potentiel** en lui fournissant durablement les moyens nécessaires à son bon fonctionnement afin que ce dernier produise des avis et rapports de qualité contribuant au développement de la Métropole en collaboration avec les services, élus, citoyens.

**Assurer une meilleure visibilité et ainsi qu'une réelle communication sur le rôle, le fonctionnement et les actions du CODEV** au sein de la Métropole. Relayer les activités et travaux essentiels de l'instance via les outils de communication métropolitains et plus ponctuellement via la presse locale.

**Garantir une formation initiale préalable des membres du CODEV sur le rôle, les compétences et le fonctionnement de l'intercommunalité** avec l'aide d'élus et de service compétents. Pour les thématiques traitées par le CODEV, faire intervenir des agents experts capables de former rapidement les membres sur le vocabulaire, les enjeux, les impondérables et possibilités de développement.

**Faire du CODEV un acteur prioritaire pour expérimenter des modalités innovantes de participation** et de prises de décision (jugement majoritaire) mais également pour mobiliser des acteurs de la démocratie locale (CNDP, CESER, CESE, I-CPC..) pour certains projets.

**Donner la possibilité au CODEV d'associer et de consulter librement la population locale à l'occasion de ses travaux** notamment via le jugement majoritaire. Avec l'aide des services et outils métropolitains, permettre au CODEV de réaliser des sondages et enquêtes en ligne afin d'obtenir les avis, les perceptions et doléances de la population à propos du sujet traité.

**Eviter de solliciter le CODEV en urgence, anticiper l'association du Conseil en lui laissant le temps de la réflexion éclairée.** Une fois la production réalisée, permettre au CODEV de présenter ses travaux au sein des instances métropolitaines et fournir une réponse régulière et argumentée aux Avis et Rapports rendus (droit de réponse).

### **Axe 3 : Pour une meilleure qualité et accessibilité de l'information publique intercommunale**

**Eriger la Métropole en tant que plateforme, interface et relais entre institutions, acteurs locaux et citoyens.** Faire en sorte que la Métropole centralise les flux d'informations et devienne le point d'entrée privilégié pour obtenir des données et des informations objectives sur le territoire tout en aillant la capacité de réorienter (sur place, par téléphone ou en ligne) les usagers vers les institutions et organismes compétents pour répondre à leurs demandes.

**Améliorer l'accès aux informations, documents et données produits et détenus par la Métropole** ainsi que la connaissance des services publics métropolitains disponibles en réalisant des campagnes de communication et sensibilisation grand public sur les dispositifs intercommunaux existants : OpenData TMVL, DynamicMap, démarches en ligne « Services et Signalements », widget Mes déchets, aggljob, Artemis.

**Développer le recours quotidien au site internet et à l'application métropolitaine** encore peu connus et identifiés en améliorant davantage leur accessibilité, contenus (actualités, agenda, cartes, alertes), optimisation et interconnexion avec les offres et services communaux.

**Avec l'aide des communes membres, mutualiser l'information publique essentielle** et créer, sur le site métropolitain, des encarts dédiés par commune centralisant leurs actualités, agenda et organisation ainsi que leurs bulletins et magazines communaux. Au siège de la Métropole, mettre à disposition ces documents ainsi que des informations sur les vingt-deux communes.

**Limiter la multiplicité des sites intercommunaux en les rendant plus aisément identifiables et accessibles** via le site général de la Métropole. Assurer l'interconnexion, l'intuitivité et l'ergonomie entre les différentes plateformes numériques existantes pour fluidifier les parcours et simplifier les recherches des utilisateurs.

**Créer, aux formats papier et dématérialisé, des infographies, guides et boîtes à outils contenant des informations pluri-thématiques sur le territoire** à disposition des citoyens, opérateurs économiques et porteurs de projets au siège de la Métropole ou en ligne.

## Axe 4 : Pour une image rénovée de l'institution métropolitaine

**Impulser le plus rapidement possible et sur le long terme un changement d'image et de réputation** permettant progressivement de **légitimer et crédibiliser l'action publique métropolitaine**. Concevoir un marketing territorial résilient, centré sur la population locale afin que les habitants et acteurs locaux se sentent concernés par les politiques publiques métropolitaines et deviennent les premiers et principaux ambassadeurs du territoire.

**Démontrer l'ambition de la Métropole** ainsi que la cohérence de ses décisions en **créant des projets structurants fédérateurs inscrits au sein d'une programmation pluriannuelle** et pouvant être intégrés et partagés par une majorité des citoyens métropolitains.

**Tisser un lien pérenne et de proximité avec les habitants, usagers et citoyens en faisant sortir la Métropole de ses murs** pour aller régulièrement à la rencontre de la population afin d'expliquer son rôle et ses projets, affiner sa connaissance des territoires et construire ses politiques et services avec et pour les habitants. Pour cela, tenter de délocaliser certaines actions, services et instances décisionnelles hors de la ville centre et du siège de la Métropole.

**Organiser des rencontres publiques**, animations et jeux ayant pour thème le rôle, les compétences et projets de la Métropole. **Participer aux grands évènements populaires du territoire** (culturels, touristiques, sportifs, professionnels) mais également **aux évènements communaux** (marchés, rencontres sportives, foires, braderies, festivités locales, journées des associations) grâce à des stands et animations adaptés aux identités et particularités locales ainsi qu'aux agendas et espaces communaux.

**Inciter les communes membres à faire connaître et informer leur population sur les missions de l'échelon métropolitain**. Avec l'accord des exécutifs locaux, réserver une à deux pages du magazine communal à l'actualité et aux compétences métropolitaines et prévoir, sur leur site, un onglet de présentation de la Métropole permettant d'accéder directement au site internet.

**Former régulièrement les élus métropolitains aux enjeux de démocratie locale et de gouvernance territoriale** pour qu'ils se détachent plus facilement de leur identité et vision communales afin de représenter les intérêts et le projet de toute la Métropole.

**Moderniser l'hôtel de la Métropole pour en faire un lieu de référence, évocateur et identifié par la toute population** et mettant en valeur les compétences, projets et agents métropolitains. Mettre en place des vitrines extérieures contenant des affiches et visuels de la Métropole. Afficher clairement le logo de Tours Métropole Val de Loire via un panneau, un drapeau ou une œuvre d'art. Développer un guichet d'accueil unique selon une démarche qualité labélisée (référentiel Marianne, ServicePublic+) pouvant aider et conseiller les usagers dans leurs démarches et leur fournir les contacts, documents et informations recherchés.

**Créer un lieu symbolique, ouvert à tous et multi-usage** permettant à des publics hétérogènes de se rencontrer, d'échanger et de partager des activités. Un espace public où chacun pourrait proposer des idées et élaborer des projets, chercher et trouver des informations, participer à des consultations et ateliers. Cet espace pourrait prendre la forme d'un **tiers-lieu métropolitain** ou d'une **maison intercommunale de la démocratie locale tourangelle**.

<b>DEMOCRATIE LOCALE</b> Mercredi 6 avril / Mardi 3 mai (18h-20h)			
<b>Responsable / Animateur</b>			
	PAPILLON	Ludovick	Membre du Bureau - collège des représentants socioprofessionnels
<b>Participants</b>			
1	DAVE	Chloé	Collège citoyen
2	LAURET	Benoit	Collège citoyen
3	HELIOT	Antoine	Collège citoyen
4	BERTIN	Charlotte	Collège citoyen
5	MAUGARS	Élisabeth	Collège citoyen
6	MARTIN LOUIS	Nathalie	Collège citoyen
7	BOUCETTA	Mickael	Collège citoyen
8	LAUNAY	Michèle	Collège des représentants communaux
9	AUGE GOUILLOU	Corinne	Collège des représentants des milieux socioprofessionnels





## **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE**

### **CODEV Tours Métropole Val de Loire**

 60 avenue Marcel Dassault  
CS30651 – 37206 Tours Cedex 3  
 [codev@tours-metropole.fr](mailto:codev@tours-metropole.fr)

 [codev.tours-metropole.fr](http://codev.tours-metropole.fr)  
 Facebook: @CODEVToursMetropole  
 Twitter: @codevtours